

Une démarche systémique au service d'une expertise concertée de l'État

En 2017, le Cerema DTerCE répond à une commande originale du SGAR Auvergne Rhône Alpes. Le préfet a demandé de saisir l'occasion du porter à connaissance du SRADET pour élaborer une parole unique et concertée des services de l'État. L'expertise transversale dotera l'État régional d'une ambition commune et de points de vue arrêtés et partagés sur l'évolution d'un territoire, dans ce cas le bassin du genevois français. Pour le Cerema, les questions seront méthodologiques : comment dépasser l'addition des expertises par domaine ? Comment élaborer une démarche efficace qui aboutisse à un positionnement concerté et synthétique ? Et enfin, comment asseoir un positionnement sur des compétences propres à l'État régional ? La démarche constituera la base d'une feuille de route des services de l'État.

3

Des étapes et des définitions communes qui cadrent et harmonisent des expertises à distance

Mobilisation



15 experts, issus de
10 établissements publics

Caractérisation



35 potentiels identifiés
154 ressources associées

Documentation



27 documents ressources
et études préexistantes

Participation



1819 contributions en
3 mois de travail collaboratif

Fiche potentiels

Fiche coopérations

Fiche méthodes

Une démarche pour rassembler 15 expertises en une parole unique de l'État

Une démarche efficace et systémique

L'objectif : la préservation du bien commun

Des étapes et des définitions communes

Un cadre de questionnement pré-établi

Des priorités concertées grâce à un vote

Une feuille de route

Potentiels & ressources

Du 14/03 au 13/04

Le calendrier et les 3 grandes étapes d'expertises à distance

Priorités du genevois

Du 09/05 au 29/05

Actions de l'Etat

Du 29/05 au 12/06

3 mois d'expertises : un calendrier précis qui fixe en amont des délais d'expertise individuelle et des modalités de croisement et d'échanges.

Définitions : potentiel et ressources

- Un potentiel existe en **puissance** et résulte d'une mise en **synergie** de ressources locales.
- Le potentiel est à révéler, on peut le **décomposer en différentes ressources territoriales**.
- Les ressources territoriales peuvent être différenciées en : **réserves, capacités, possibilités, moyens, énergies reçues**.

1 Caractérisation des potentiels et ressources

- **Type de ressource** : naturelle, humaine, géographique et/ou historique.
- **Trace de la ressource** : équipement lié et structurant, transformation sur place, financements particuliers, concurrences-conflits, et/ou accords-conventions.
- **Exploitation de la ressource** : organisation territoriale, agriculture, règles de gestion particulières, filière économique, savoir-faire, et/ou formations.

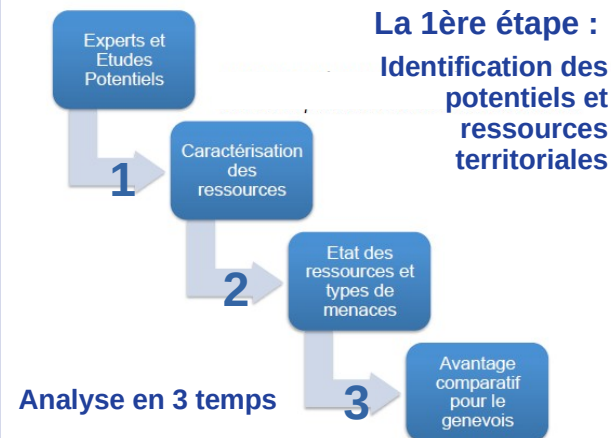
2 État des ressources et types de menaces

- **Etat actuel de la ressource** : reconnue et identifiée, non reconnue, protégée, auto-protégée, menacée à court-terme, et/ou menacée à long terme.
- **Types de menaces** : dégradation/pollution, raréfaction, effets de concurrence, déséquilibre offre/demande et/ou dépendances politiques.

3 Avantage comparatif de chacun des potentiels

- Question 1 : **Est-ce que ce potentiel peut exister ailleurs que dans ce territoire ?** Oui ou non.
- Question 2 : **En quoi ce potentiel donne-t-il un avantage comparatif à ce territoire ?** Présence historique, reconnaissance locale, fondement identitaire, ancrage territorial (terroir), reconnaissance externe.

La 1ère étape : Identification des potentiels et ressources territoriales



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cget
Commissariat général à l'égalité des territoires

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Cerema